

tenue sous la présidence de Monsieur DE SAINT-EXUPERY DE CASTILLON, assisté(e)
de Madame GENTY et Monsieur AUBRY, Conseillers
En présence de Madame DUCHESNE, Rapporteure publique
Madame SEGUELA, Greffière

14 heures 00

01)	DOSSIER N° 2200541	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	M. Hervé S. et la SCI Joëlle demandent l'annulation de la décision implicite de rejet du maire de la commune de Biscarrosse suite à leur réclamation du 19/11/2021 de faire cesser le trouble provoqué par une construction contraire au permis de construire PC 40046 18 X150 du 2/10/2018 délivré à Mme B. Laura au 243 allée du Com, la condamnation de ladite commune à les indemniser de leurs préjudices	
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame S. Hervé	Représentants des parties Maître RUFFIE François (Cour)
Défendeur	SCI JOELLE Madame B. Laura	Maître RUFFIE François (Cour) Madame BOUILLERE Laura
Observateur	PRÉFECTURE DES LANDES COMMUNE DE BISCARROSSE	Maître LAVEISSIERE Jean (Cour)
02)	DOSSIER N° 2201784	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	La société ETCHEHANDIA et M. Armand H. demandent l'annulation de la décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques du 13 juin 2022 portant refus de transfert sur le territoire de la commune d'Espelette, d'une licence de débit de boissons de 4ème catégorie.	
Demandeur	Nom des parties SARL ETCHEHANDIA Monsieur H. Armand	Représentants des parties SELARL THEMIS SELARL THEMIS
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

14 heures 00

03)	DOSSIER N° 2302634	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Mme Fatima L. demande l'annulation de la décision du préfet des Pyrénées-Atlantiques en date du 17/03/2023 portant refus de séjour, ensemble le rejet du recours gracieux en date du 10/08/2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L. Fatima	Maître APPAULE Mathieu (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
04)	DOSSIER N° 2302782	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Mme Hélène N. demande l'annulation de la décision prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 22 août 2023 portant refus de séjour	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N. Hélène	Maître MARCEL Jean-William (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	
05)	DOSSIER N° 2303156	RAPPORTEURE: Madame Florence GENTY
Titre de l'affaire	Mme Magatte N. épouse S. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-475 prise par la préfète des Landes le 7 novembre 2023 portant refus de séjour de séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N. ÉPOUSE S. Magatte	Maître BORDES Philippe
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	

14 heures 00

06)	DOSSIER N° 2202269	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Mario P. demande l'annulation de l'arrêté n° PC 64 038 22B 0008 du 19 avril 2022 par lequel le maire de la commune d'Arcangues a accordé à Mme Justède un permis de construire une maison d'habitation avec garage séparé, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur P. Mario	Monsieur P. Mario CABINET
Défendeur	COMMUNE D'ARCANGUES	LAZARE AVOCATS
	Madame J. Lorraine	Maître BEN ZAIED Sophien (Cour)
07)	DOSSIER N° 2202945	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	La SCI Cote basque demande l'annulation de la décision implicite de rejet du maire de Biarritz née de sa demande du 31/8/2022 demandant que les règles de stationnement soient modifiées sur l'allée du Chateau	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SCI COTE BASQUE	SELARL LAMOURET LAHITETE (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BIARRITZ	SELARL CABINET CAMBOT
08)	DOSSIER N° 2301867	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Mme Ghada M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 8 juin 2023 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français dans le délai de 30 jours et fixation pays de renvoi.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M. Ghada	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	PREFET

14 heures 00

09)	DOSSIER N° 2303288	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Osamah A. et Mme Agnès B. demandent au tribunal d'annuler l'arrêté du préfet des Hautes-Pyrénées en date du 21 novembre 2023 portant refus d'admission au séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, et fixation du pays de renvoi.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur A. Osamah	SP AVOCATS (Cour)
	Madame B. Agnès	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	PREFET
10)	DOSSIER N° 2400026	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	M. Ashot G. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-11-30c pris le 30.11.2023 par le préfet des Hautes-Pyrénées portant rejet de sa demande de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur G. Ashot	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	PREFET
11)	DOSSIER N° 2400027	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire	Mme Marine T. épouse G. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2023-11-20d pris le 30.11.2023 par le préfet des Hautes-Pyrénées portant rejet de la demande de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de renvoi	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame T. ÉPOUSE G. Marine	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	

14 heures 00

12)	DOSSIER N° 2400797	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire M. Imad M. demande au tribunal d'annuler l'arrêté n° 2024-02-23C pris par le préfet des Hautes-Pyrénées le 23 février 2024 portant refus de séjour, obligation de quitter le territoire français avec délai de départ volontaire et fixant le pays de renvoi		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M. Imad	Maître BEDOURET Elodie (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES	PREFET
13)	DOSSIER N° 2401627	RAPPORTEUR: Monsieur Lilian AUBRY
Titre de l'affaire Mme Jessica N. demande au tribunal d'annuler la décision prise par le préfet des Pyrénées-Atlantiques le 4 juin 2024 portant refus d'enregistrement de sa demande de titre de séjour		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame N. Jessica	SP AVOCATS (Cour)
Défendeur	PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PREFET
Arrêté le 30/09/2025 Le président du tribunal		